CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 11 juillet 2006

Procès-verbal

<u>Présents</u>: Antoine Morandini, Jean-Claude Tournier, Bernard Liais, Cédric Perrin, Sophie Mégnin, Colette Rayot, Didier Milbergue, Josette Besse, Djamela Ferhati, Annie Vendéoux, Monique Dichamp, Jean Heyberger, Mohamed Zérigat, Michel Plomb, Guy Berthelot, Marie-Angèle Jeannin.

Excusés: Jean-Claude Jacob (procuration à Jean-Claude Tournier), Michel Wurgler, Dominique Déas, Noëlle Boegli (procuration à Colette Rayot), Marie-France Laval (procuration à Monique Dichamp), Brigitte Weber, Gilles Voisard (procuration à Jean Heyberger), Fatima Benamar (procuration à Sophie Mégnin), Christine Salvi (procuration à Josette Besse), Françoise Gachot, Dominique Cathrine (procuration à Guy Berthelot), Béatrice Rebuffoni (procuration à Michel Plomb).

Absents: Dominique Weckerlé.

Antoine MORANDINI souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, constate le quorum et ouvre la séance.

Le registre des délibérations de la séance du 1^{er} juin circule ainsi que la liste des présences que M. le Maire détaille.

Madame Josette BESSE est désignée comme secrétaire de séance.

Antoine MORANDINI demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2006.

Djamela FERHATI indique que, dans les questions diverses, il convient d'indiquer que c'est la ville qui a demandé l'action concertée et non pas Territoire Habitat 90.

Le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juin 2006 est adopté à l'unanimité.

CULTURE et ANIMATION

<u>1 - Chéquier Avantages Culturels - Convention entre la Ville de Beaucourt et le Conseil régional de Franche-Comté</u>

Rapporteur: Colette RAYOT

En décembre 1998, le Conseil Régional de Franche-Comté a arrêté le principe du Chéquier Avantages Culturels dont l'objectif est de faciliter et d'accroître l'accès des jeunes aux lieux et manifestations culturels ainsi qu'aux pratiques artistiques et culturelles.

La Région a fixé le principe d'un chéquier culturel diffusé avec la Carte Avantage Jeunes dont l'un des objectifs était de faciliter l'accès à la lecture publique à travers les bibliothèques de Franche-Comté.

Dès 1999, la Ville de Beaucourt a participé à ce programme en s'engageant à abonner gratuitement les détenteurs de la Carte Avantage jeune, à diffuser une information sur le dispositif et évaluer son impact dans l'évolution des inscriptions.

Pour 2006-2007, le Conseil Régional de Franche-Comté souhaite renouveler cette opération.

Le partenariat se concrétise par la signature d'une convention qui définit les modalités du Chèque Bibliothèque et précise les engagements des partenaires du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2007.

Ainsi, en compensation de la gratuité de l'abonnement, le Conseil régional versera à la ville de Beaucourt une somme forfaitaire de 460 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Beaucourt et le Conseil Régional de Franche-Comté au sujet du Chèque Bibliothèque.

URBANISME et VOIRIE

2 - Travaux de voirie Rue Beucler - Demande de subventions

Rapporteur: Didier MILBERGUE

Afin de répondre aux besoins de stationnement à Beaucourt, il est prévu d'aménager un parking sur le terrain où se trouvait l'ancien salon de coiffure « Manga » situé en face de l'école des Oisillons. Ces travaux pourraient être réalisés dès cette année.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	15 000,00	Conseil Général (40%) (Amendes de police) Ville de beaucourt	6 000,00 9 000,00
TOTAL	15 000,00	TOTAL	15 000,00

Antoine MORANDINI souligne un déficit chronique de parkings à Beaucourt et dit que ce serait une petite solution pour le grand public.

Michel PLOMB demande le nombre places qui seront créées ?

Jean-Michel CLAUDEL répond qu'il pourrait s'agir de 4 à 5 places.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

<u>3 - Travaux d'aménagement de terrain – Aire de la Charme - Demande de subventions</u>

Rapporteur: Josette BESSE

Le projet d'aménagement de l'aire de la Charme est susceptible d'être financé, en partie, par le Conseil général au titre des aménagements qualitatifs menés dans les communes dans le but d'améliorer le cadre de vie des habitants.

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux		Conseil général Ville de Beaucourt	1 575,00 14 625,00
TOTAL	16 200,00	TOTAL	16 200,00

Cette aire sera implantée au dessus d'un terrain de la paroisse protestante, rue d'Abbévillers. Les travaux devraient commencer début août, il y aura un banc, une table...

Guy BERTHELOT demande s'il existe un plan du projet ?

Josette BESSE précise qu'un plan pourra être donné et précise que le circuit de la CCST rejoindra cet aménagement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

<u>4 - Travaux d'aménagement du centre ville - Lot 1 - Infrastructure-Mobilier Urbain-Plantations</u>

Rapporteur: Jean-Claude TOURNIER

Après consultation, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 26 juin 2006 pour procéder à l'ouverture des plis. Trois entreprises ont fait une proposition pour cette affaire. Au jour de la convocation des conseillers municipaux, le dépouillement des offres est en

Les données chiffrées ainsi que le nom de l'entreprise retenue seront communiqués au cours de la séance du conseil municipal.

Jean-Claude TOURNIER précise que les entreprises ISS/COLAS ont été retenues pour un montant de 1 473 351,90 euros.

En réponse à une question de Guy BERTHELOT, Antoine MORANDINI précise qu'habituellement c'est le titulaire qui prévient le suppléant en cas d'absence à la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le marché et à lancer les travaux correspondants.

SERVICE ASSAINISSEMENT

5 - Assainissement – contrat d'affermage

Rapporteur Jean-Claude TOURNIER

Le contrat de gérance de la station d'épuration étant arrivé à échéance le 30 juin 2006, la ville de BEAUCOURT a procédé à une consultation pour l'affermage de la station d'épuration et du réseau d'assainissement (hormis le réseau pluvial qui reste sur le budget général).

Cette procédure laisse la possibilité de pouvoir négocier après l'ouverture des plis mais également, si les négociations ne sont pas satisfaisantes, de pouvoir opter pour une reprise en régie.

Dans cette procédure, deux offres sont parvenues.

Il s'agit de VEOLIA (anciennement CGE) et de la SDGE (filiale de la lyonnaise des eaux).

Après négociation, l'offre de l'entreprise VEOLIA a été retenue. Le contrat est prévu pour une durée de 10 ans.

Pour information, l'ancien contrat était d'un montant de 130 000 € HT. Cependant ce contrat ne comprenait ni le réseau d'assainissement (environ 23 Km), ni le poste de chaulage des boues

La facturation sera effectuée directement par VEOLIA.

La redevance d'assainissement reste inchangée à 0.93 € le m3.

VEOLIA récupérera 0.6031 € par m3, le reste revenant à la ville. L'assiette servant de référence au calcul est fixée sur le contrat à 230 000 m3.

Pour plus de renseignements, le dossier complet est consultable aux services techniques.

Guy BERTHELOT constate que c'était moins cher en régie. On donnera 12 K€ pour les frais de fonctionnement et les frais de siège.

Jean-Claude TOURNIER dit qu'il s'agissait d'une somme de 130 K€ sans l'assainissement. La ville a ajouté le réseau pour 10 K€. Ce contrata été bien négocié.

Guy BERTHELOT s'interroge sur l'assistance.

Jean-Claude TOURNIER indique qu'elle sera mise en œuvre en cas de problème.

Antoine MORANINI précise que les transactions ont duré longtemps. La facture a été abaissée de 33 K€. Il ajoute qu'il serait possible de monter une régie mais, au vu des responsabilités (analyses, réactivité, responsabilité), la différence est insignifiante. VEOLIA est responsable. Dans un délai court, la ville n'est pas sûre de pouvoir faire aussi bien qu'eux. Le prix est correct.

Jean-Claude TOURNIER précise que le dernier contrat date de 14 ans pour 130 K€ pour une régie sans affermage. Il pense, lui aussi, que ce contrat a été bien négocié.

Jean-Michel CLAUDEL évoque le compte-rendu de commission. Il informe que si un matériel d'assèchement des boues plus performant est acheté par la ville, le contrat sera revu à la baisse.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat d'affermage aux conditions précitées.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6 - Motion – « Assurer la présence postale territoriale »

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Face au processus de réduction, transformation et dégradation de la présence postale, il est aujourd'hui urgent de tenter de trouver une solution en concertation avec les services de la Poste et de l'Etat, afin de maintenir les services postaux en milieu rural à un niveau suffisant. C'est pourquoi nombre d'élus ont manifesté leur mécontentement le jeudi 15 juin 2006 devant la direction de la poste à Belfort et ont soumis, ensemble, une motion relative au maintien de la présence postale territoriale à Monsieur le Directeur de la Poste et à Monsieur le Préfet. Afin de soutenir l'action de l'Association des maires du Département du Territoire de Belfort, une délibération pourrait être prise par le conseil municipal pour un ajournement des décisions

concernant la restructuration des services postaux dans le département prises à ce jour par la Poste.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de soutenir la motion « Assurer la présence postale territoriale » proposée par l'association des Maires du Territoire de Belfort et de l'adresser à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort, Messieurs les Parlementaires, Monsieur le Président du Conseil général.

Questions diverses

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Pour information du Conseil Municipal

• Attribution de marchés

Attribution du marché voirie (rue de la Prairie, d'Artois et de Normandie) à l'entreprise COLAS pour un montant de 140 932.80 € HT.

Séance levée à 18 h 30